

LEVÉE DE TITRES PARTICIPATIFS

Dossier de presse



COODEM, c'est quoi ?

23 années d'expérience
140 entrepreneur-es-salarié-es
3,5 M€ de chiffre d'affaires

UNE COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI DEPUIS 23 ANS EN MAYENNE

Coodem propose une alternative pour les indépendants et travailleurs autonomes.

Elle permet de tester mais aussi de développer son activité en tant qu'**entrepreneur-e-salarié-e** dans les meilleures conditions (accompagnement, sécurisation du statut, droits sociaux).

UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Elle favorise l'expression de la capacité des femmes et des hommes à inventer collectivement, sur le terrain, une autre façon de vivre l'entreprise.

En devenant associée de la **SCOP**, tous décident de l'ensemble des orientations de leur entreprise, de la vie coopérative, et élisent démocratiquement leur·s dirigeant·e·s.

UN MOTEUR D'INNOVATION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE MAYENNAIS ET AU-DELÀ

À l'image des **Flashcoop®** (dispositif de création d'entreprise éphémère favorisant le pouvoir d'agir des participants), ou de **Level** (futur tiers-lieu lavallois dédié à l'ESS), Coodem ne cesse de se renouveler et d'innover pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

WWW.COODEM.COOP

Pourquoi une levée de titres participatifs ?

En 2013, Coodem s'est dotée d'un **fonds de financement coopératif** afin de permettre à ses entrepreneur·es-salarié·es d'emprunter à un taux raisonnable pour soutenir leur activité professionnelle (achat de matériel, trésorerie, fonds de roulement, stock, communication...).

La coopérative comptait alors 60 entrepreneur·es ; aujourd'hui elle en héberge 140. Pour répondre à l'ensemble de leurs demandes de prêts, il est nécessaire d'accroître ce fonds de financement.

Dans ce but, Coodem fait le choix d'une levée de titres participatifs, qui constituera un apport en quasi fonds propres, **exclusivement destiné aux projets des entrepreneur·es-salarié·es** hébergés par la coopérative Coodem, ainsi que par ses petites sœurs Coop Chez Vous (services à la personne) et MACHE (alimentation durable).

Qu'est- qu'un titre participatif ?

Fréquemment utilisés par les entreprises coopératives, les titres participatifs permettent de renforcer les fonds propres des sociétés coopératives, sans modifier la structure de leur capital. Dans le cas de Coodem, les titres proposés viennent renforcer le fonds de financement mis à disposition de nos entrepreneur·es-salarié·es.

Les titres participatifs ouvrent droit à une **rémunération annuelle** pour leurs détenteurs mais n'octroient ni droit de vote, ni de part dans le capital. Ce n'est pas une part sociale, ni un placement spéculatif, ni un livret bancaire où l'argent est disponible à tout moment, ni un don.



Comment fonctionne le fonds d'investissement coopératif ?

Le fonds de financement est aujourd'hui constitué de :

- 15 000 € de **trésorerie** de la coopérative
- 9 900€ de **titres participatifs** levés en 2016

Chaque année, les épargnants de 2016 choisissent de percevoir leurs intérêts, de les recapitaliser ou d'en faire don à Coodem. Certains ont déjà récupéré leur fonds.

Près de 50 projets mayennais ont été soutenus depuis 2013.

Chaque demande d'emprunt est préparée avec le chargé d'accompagnement de l'entrepreneur·e, puis étudiée et validée par une **Commission de financement**, constituée d'entrepreneur·es associé·es et de la responsable administrative et financière.

L'entrepreneur·e fournit un budget prévisionnel, un dossier de présentation et un plan de remboursement. Selon les montants, la commission reçoit et questionne la personne sur ses motivations.

Une fois la demande validée, les fonds sont mis à disposition après signature d'une **convention de prêt à 2%** et d'un tableau de remboursement.

Selon les besoins, cet emprunt peut être complété d'un financement d'une **Cigales** du territoire (club d'investisseurs particuliers locaux), ou de dispositifs bancaires.

Montant total de la levée de titres participatifs 2026 : 100 000 €

- Nombre de titres participatifs levés : 1000
- Valeur minimale d'un titre : 100 €

- Minimum de souscription par personne : 1 titre soit 100 €
- Maximum de souscription par personne : 100 titres, soit 10 000 €

- Taux d'intérêt des titres participatifs : 2%
- Taux d'intérêt des prêts accordés aux entrepreneur·es : 2%

Souscription ouverte jusqu'au 31/12/2026

Tout le monde peut contribuer à cette levée de fonds : les épargnants à titre individuel mais aussi les structures morales (associations, entreprises privées...).

Prêt·e à investir ? Rendez-vous sur notre site pour acheter vos titres :



WWW.COODEM.COOP/TITRES-PARTICIPATIFS

**COMMENT
SOUSCRIRE ?**

1

Donner du
sens à son
épargne

2

Soutenir des
projets
locaux

3

Sécuriser un
emploi non-
délocalisable

4

Encourager
le modèle
coopératif

5

Choisir un
placement
stable et
clair

5 bonnes raisons d'investir

Mon Atelier Créatif

Décoratrice événementielle, créatrice de sacs et d'accessoires pour enfants, **Adeline Désert** a bénéficié d'un premier prêt du fonds coopératif pour s'équiper d'une brodeuse afin de proposer une nouvelle prestation et passer à temps plein sur son activité.

Quatre ans plus tard, un deuxième prêt lui a été accordé pour une brodeuse 6 fils, afin de gagner du temps et de mieux s'organiser pour faire face à la croissance de ses commandes et à la forte demande de ses clients.

www.mon-atelier-creatif.com

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Adrien TELLIER

Adrien Tellier fait de l'entretien de jardin et de l'élagage. Pour cela il est entré dans nos 2 coopératives : CoopChezVous pour l'entretien en service à la personne ; et Coodem pour l'élagage qui ne relève pas de la loi Borloo sur le service à la personne.

Coodem n'était jusqu'à maintenant pas assuré sur l'activité d'élagage : c'est un nouveau métier que nous avons accueilli !

Il a sollicité la Cigales la Louve qui lui a permis s'équiper pour ses entretiens de jardin. Il a ensuite bénéficié du fonds d'investissement de Coodem pour acheter un broyeur de végétaux.

 Adrien Tellier Entretien-Paysager

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Simon Photographie

Spécialisé dans la photographie d'architecture, d'immobilier et de paysages, **Simon Guesdon** se déplace de Paris à nos régions de l'Ouest.

Après avoir bénéficié du fonds en 2021 pour l'achat d'un drone, il s'est équipé d'un nouvel appareil photo deux ans plus tard. En 2025, il complète son équipement professionnel avec un téléobjectif.

Avoir recours au fonds coopératif lui permet d'éviter de toucher à sa trésorerie pour sécuriser son activité.

www.simonguesdon.fr

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Aflore & Sens

Depuis 2020, **Anne-Flore Leprince** développe une gamme de cosmétiques naturels.

Sous mention Nature & Progrès, cette gamme de produits utilise le végétal comme matière première, sous différentes formes, dans les produits d'hygiène et de soin de la peau.

En 2024, Anne-Flore a sollicité le fonds coopératif pour financer les analyses toxicologiques et la labellisation de plusieurs nouveaux produits, comme un shampoing solide, ou ses élixirs, qui ont leurs aficionados !

 [afloreetsens](https://www.instagram.com/afloreetsens)

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



La Palette végétale

Pascal Breton a créé la Palette Végétale il y a plus de 15 ans : il propose ses services pour de la création ou de l'entretien de jardin, aux particuliers comme aux entreprises.

Présent sur l'Agglomération de Laval, Pascal est très engagé sur son entreprise, dans la transmission de son savoir-faire (en formant 3 apprentis depuis le début de son activité) et au sein de Coodem en tant qu'administrateur.

Il a sollicité le fonds pour une réparation coûteuse sur son véhicule de travail et pour l'acquisition d'équipements (tondeuse, débroussailleuse).

**Ils ont bénéficié
du fonds coopératif**



La Maison du Sureau

Depuis 15 ans, **Bertrand et Nathalie Bouflet** proposent une large gamme de produits à base de sureau.

La Commission a validé plusieurs prêts en leur faveur, notamment pour équiper leur laboratoire de transformation, acheter des matières premières et mettre en place un site e-commerce.

Les ventes en ligne leur ont ainsi permis de développer leur activité et de se faire connaître au niveau national.

www.lamaisondusureau.com

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Evasirun

Sportif accompli, **Samuel Grondin** est aussi un éducateur attentionné.
Son créneau : le sport pour tous !

En 2023, il prend la gestion de la base de plein air du Chênedet à Fougères. Pour s'équiper en matériels sportifs (kayaks, casques, etc.), il fait appel au fonds coopératif de Coodem.

Depuis, les activités pour tous les âges se développent et la base est très fréquentée.

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Le Livre prend l'air

Anita Tollemer aime lire, et veut partager avec tous le plaisir de lire. Depuis plusieurs années, elle propose des lectures contées à voix haute, des médiations autour du livre et des initiations à la bibliothérapie

Elle a sollicité le fonds d'investissement de Coodem pour plusieurs équipements lui permettant de développer différents accompagnements par le livre et des balades contées, qui emmènent petits et grands écouter les livres en pleine nature.

www.anitatorlemer.fr

Ils ont bénéficié du fonds coopératif



Des questions ?

Contactez COODEM !

 **02 43 56 69 25**

 **leveedefonds@coodem.coop**

coodem
COOPÉRATIVE D'ENTREPRENEURS EN MAYENNE